



DÉCLARATION CITOYENNE DES FEMMES DE SAINT-LAURENT

Parce que... les femmes comptent pour 52,4 % de la population de l'arrondissement de Saint-Laurent ;

Parce que... 85 % des familles monoparentales sont dirigées par des femmes et que la majorité de celles-ci ont un faible revenu ;

Parce que... les femmes de l'arrondissement gagnent en moyenne 10 971\$ de moins que les hommes ;

Parce que... l'arrondissement de Saint-Laurent vient au 1er rang avec un taux d'immigrants de 49 % et que cela nécessite un soutien pour leur intégration, afin que tous les résidents de Saint-Laurent puissent vivre dans la cohésion et l'harmonie sociale ;

Parce que... la présence des femmes au niveau décisionnel est fondamentale pour une avancée de la démocratie et que les femmes sont au cœur du développement familial et social ;

Parce que les femmes de Saint-Laurent ont à cœur le développement et l'harmonie sociale de leur quartier, elles veulent, par cette Déclaration, contribuer à ce que des choix plus équitables envers les femmes soient pris en matière de planification urbaine, de sécurité, de mobilité et d'aménagement. Elles veulent aussi, par cette Déclaration, diminuer les exclusions et les discriminations et favoriser une plus grande implication des femmes au développement local.



La Déclaration des femmes de Saint-Laurent vise à :

- ✓ Faire connaître les bases d'un quartier où il fait bon vivre en tant que femme ;
- ✓ Faire entendre et s'assurer de la prise en compte de la réalité des femmes dans le développement du quartier ;
- ✓ Influencer la planification urbaine selon le regard des femmes ;
- ✓ Augmenter les mesures de sécurité afin que les femmes se sentent en tout temps en sécurité et qu'elles puissent prendre part à la vie du quartier ;
- ✓ Engager des changements vers l'amélioration du quartier afin que tous et toutes en bénéficient.

Afin de faire de Saint-Laurent un quartier où il fait bon vivre en tant que femmes, nous voulons :

1- SOCIÉTÉ ET DÉVELOPPEMENT

- 1.1 Qu'une vaste campagne de sensibilisation à la diversité culturelle soit organisée pour favoriser la cohésion de la population en vue d'une meilleure harmonisation des rapports sociaux dans le quartier. Cette action permettrait de briser les préjugés et de prévenir les retombées négatives du racisme ;
- 1.2 Que des démarches concrètes soient prises auprès des entreprises implantées à Saint-Laurent afin de définir des mesures d'embauche qui facilitent l'accès à l'emploi pour les immigrants, qui favorisent la main d'œuvre locale et qui permettent la reconnaissance des compétences des aînés, des personnes handicapées et des femmes ;
- 1.3 Que l'on tienne compte de la réalité particulière des femmes dans le développement des projets de revitalisation du quartier ;
- 1.4 Que l'on favorise le développement de marchés publics et que l'on limite la prolifération de magasins à grande surface.
- 1.5 Que l'on encourage l'implantation, dans tous les secteurs de l'arrondissement, de petits commerces ayant pignon sur rue (fruiteries, boulangeries, cafés, boutiques etc.) pour redonner un espace aux piétons et ainsi favoriser la vie de quartier.

2- LOGEMENT

- 2.1 Que l'on veille au respect par les propriétaires des normes en matière d'hygiène et de salubrité des logements ;
- 2.2 Que l'on favorise l'accès de tous les citoyens, quel que soit leur revenu, à des logements de qualité : salubrité, environnement sain et sécuritaire, prix abordable ;
- 2.3 Que dans les projets de développement, il soit prévu l'aménagement d'espaces collectifs accessibles pour les besoins individuels (aire de bricolage, espace de stockage) ;
- 2.4 Que les citoyens sous le seuil de la pauvreté n'aient pas à consacrer plus du quart de leur revenu pour le loyer ;
- 2.5 Que l'on prenne des mesures concrètes pour favoriser la construction de logements sociaux à Saint-Laurent ;
- 2.6 Que l'on favorise l'implantation d'un comité logement à Saint-Laurent pour fournir un service d'aide et de soutien aux locataires pour la recherche de solutions aux problèmes de logement ainsi qu'à la défense de leur droit ;
- 2.7 Que l'on prenne des mesures pour la diminution des taxes municipales ;

3- IOLENCE

- 3.1 Que des mesures soient prises afin de mieux gérer la problématique de la violence vécue par les femmes âgées ;
- 3.2 Que l'on facilite l'implantation de maisons d'hébergement pour accueillir les femmes victimes de violence conjugale ;
- 3.3 Que l'on encourage toute initiative visant la mise sur pied des ressources pour hommes violents ;
- 3.4 Que l'on offre des activités gratuites qui répondent aux besoins réels des jeunes (multiplication des maisons de jeunes, organisation de spectacles de musique, activités sportives).

4- ÉCURITÉ

Selon les femmes, l'environnement urbain est sécuritaire s'il permet :

- ❖ de savoir où l'on va ;
- ❖ de voir et d'être vue ;
- ❖ d'entendre et d'être entendue ;
- ❖ de pouvoir s'échapper et d'obtenir du secours ;
- ❖ de vivre dans un environnement propre et accueillant.

- 4.1 Que l'on augmente la sécurité aux abords des stations de métro ;
- 4.2 Que l'on mette sur pied des mesures de sécurité pour les personnes vulnérables : les jeunes, les aînés et les femmes. Ces mesures devront permettre à toutes ces personnes de circuler sans danger dans tous les secteurs de l'arrondissement ;
- 4.3 Que l'on assure la sécurité des piétons en organisant une campagne de sensibilisation qui intégrera la dimension multi-ethnique sur les droits et responsabilités des citoyens, en y incluant des informations relatives au respect des feux de signalisation ;
- 4.4 Que l'on définisse des mesures efficaces pour gérer les situations d'incivilité au volant ;
- 4.5 Que l'on fasse mieux connaître les mesures qui existent en matière de sécurité pour renforcer le sentiment de sécurité des citoyens.

5- OBILITÉ ET TRANSPORT

- 5.1 Que l'on prenne des mesures afin de favoriser l'accès au transport en commun par les personnes à mobilité réduite : les aînés, les femmes enceintes et les personnes handicapées ;
- 5.2 Que l'on aménage le transport en commun afin de l'adapter aux besoins des femmes qui utilisent les poussettes ;
- 5.3 Que l'on améliore le service à la clientèle dans les autobus (courtoisie et responsabilisation des chauffeurs) ;
- 5.4 Que l'on favorise un plus grand accès au transport en commun pour les résidents des quartiers défavorisés (exemple quartier Place Benoît) en diminuant les temps d'attente et en créant de nouveaux circuits.

6- VIE COMMUNAUTAIRE ET QUALITÉ DE VIE

- 6.1 Que l'on assure une pleine reconnaissance des organismes communautaires de Saint-Laurent en contribuant à leur maintien ainsi qu'à leur développement ;
- 6.2 Que l'on prenne les dispositions budgétaires nécessaires pour la relocalisation des organismes communautaires dans un édifice spacieux, moderne, fonctionnel et accessible aux citoyens ;
- 6.3 Que l'on suscite la participation des femmes dans le processus de consultation de l'arrondissement en tenant compte de la dimension sécuritaire (les consultations publiques ayant lieu le soir) et en rendant disponible une garderie ;
- 6.4 Que l'on favorise la présence des femmes aux différents lieux de décisions qui concernent le développement social et économique du quartier ;
- 6.5 Que soit mis en place un comité permanent de citoyennes et de citoyens au sein de l'arrondissement ;
- 6.6 Que des moyens soient mis en place pour contribuer à l'établissement d'un bon voisinage.

7- NVIRONNEMENT URBAIN

- 7.1 Que l'on organise une vaste campagne de mobilisation, de sensibilisation et d'information pour inciter les citoyens de tous les quartiers de l'arrondissement à l'importance du recyclage et sur la question du gaspillage de l'eau ;
- 7.2 Que l'on assure la propreté des rues et que l'on encourage la mise sur pied des comités de citoyens dans les quartiers (pouvoir d'agir) ;
- 7.3 Que l'on organise des campagnes d'éducation et de sensibilisation auprès des citoyens sur l'importance de veiller à la propreté et au respect des espaces extérieurs tels les balcons, les espaces verts et les cours arrières ;
- 7.4 Que l'on veille au respect du patrimoine historique de Saint-Laurent lors de la rénovation d'immeubles existants ou lors de la construction de nouveaux édifices (urbanisation qui tienne compte de l'harmonisation de l'architecture).

LA DÉCLARATION CITOYENNE DES FEMMES DE SAINT-LAURENT A ÉTÉ RÉALISÉE PAR LES MEMBRES DU COMITÉ D'ACTION LOCALE DU CENTRE DES FEMMES DE SAINT-LAURENT ET INSPIRÉE PAR « LA CHARTE EUROPÉENNE DES FEMMES DANS LA CITÉ »



Centre des Femmes de Saint-Laurent

685, boulevard Décarie, Saint-Laurent (Québec) H4L 5G4 Téléphone : 514 744-3513 Courriel : eef@cam.org